

# FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-BALL

### **DEMANDE DE MUTATION**

			LIGUE: DAKAY	2 Saison : 1022 2
LE NOUVEAU CLU	B:			1
NOM_ASAC	le SAUT	GIE		
NOM ET PRENOMS DU			da ( Borne	3 )
Siège Social OF	PS			ONVOLLEY
Fast à Rufins	lic	Le Za	E 500/ 60/	Signature et Cache
LE JOUEUR			c	THE STATE OF THE S
LICENCE N°	A			
NOM TINE				
PRENOMS Sea				
DATE DE NAISSANCE_	02/03/ 189	8		
NATIONALITE DOWN	sia O Sis			
ADRESSE RUS	Leve			
Téléphone: 37916	738	Adresse mail		
Je soussignė (e)	3 TIDE	certifie vou	loir muter dans le club ci-d	lessus et être dégagé (é) de
toutes obligations envers le				
Fait à	Rue	LeQ	63/2023	Signature
LE CLUB QUITTE				<b>4</b>
NOM				
NOM ET PRENOM DU RE	SPONSABLE			
Avis Favorable				
Avis Défavorable Mot	if:			
Fait à		la.		Si
Fait à		Lt		Signature et Cachet

## LA FEDERATION

NOM ET PRENON DU SECRETA	AIRE GENERAL_	
Avis Favorable		
Avis Défavorable		
Faн à	te	Signature et Cachet FSVB

#### NOTES

- Un joueur, ne peut être licencié dans deux clubs différents.
- Tout joueur désirant changer de club doit obligatoire établir une demande de mutation.
- Un licencié peut changer de club qu'une seule fois durant la même saison sportive.
- Une demande de mutation n'est pas nécessaire pour une personne qui n'a pas été licenciée à la FSVB durant la saison sportive précédente.

#### PROCEDURE

liere Etape: Le Responsable du nouveau club doit établir la demande de mutation en double exemplaires; après signature de la demande de mutation par le licencié qui souhaite muter, le premier exemplaire de la demande de mutation est déposé au club quitté, et le second exemplaire accompagnée de la décharge (du dépôt au club quitté) est déposé au secrétariat général de la FSVB.

2éme Etape : Le Responsable du club quitté doit remplir et apposer la mention favorable ou défavorable et envoyé la demande à la FSVB.

3éme Etape : La FSVB se saisi du dossier pour donner son avis définitif et en informer les différentes parties.

Importante : Sans réponse du club quitté 10 jours après l'envoi de la demande de mutation, et sans opposition motivée et justifiée, la mutation est considérée comme tacitement acceptée et aucune réclamation ne peut être prises en comptes.